



DIPE/21-893-707 du 07/06/2021

**TABLEAU D'AVANCEMENT BONIFIE D'ECHELON - ANNEE SCOLAIRE 2020-2021 - CORPS DES
CONSEILLERS PRINCIPAUX D'EDUCATION**

Destinataires :

Dossier suivi par : Mme SCHNEIDER - Tel : 04 42 91 73 76 - mail : catherine.schneider@ac-aix-marseille.fr

Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille

Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble de la loi n°84-16 du 11/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat

Vu le décret n°70-738 du 12/08/1970 modifié relatif au statut particulier des conseillers principaux d'éducation

Vu l'avis émis par la commission administrative paritaire académique du corps des conseillers principaux d'éducation en date du 27/05/2021

Arrête :

Article 1 : la liste des conseillers principaux d'éducation classe normale bénéficiant d'un avancement accéléré au 7^e échelon est établie comme suit :

JAMIN Ludivine
BOGETTO Claire
MALCOR Karine

Article 2 : la liste des conseillers principaux d'éducation classe normale bénéficiant d'un avancement accéléré au 9^e échelon est établie comme suit :

SCHNEBELEN Sandrine
ABAUZIT Claire
DECARNIN Lilian
DUMAS Cécile

Article 3 : Le Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Gérard MARIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille